N° 89-625-XIF au catalogue — N° 2
ISSN: 1914-3990
ISBN : 978-0-662-09569-9

Document analytique

Enquête sociale générale, cycle 20 : enquête sur les transitions familiales

Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale

2006

par Pascale Beaupré et Elisabeth Cloutier

Division de la statistique sociale et autochtone
Immeuble Jean Talon, 7e étage, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-800-263-1136

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 613-951-5979).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit nº 89-625-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

2008-02749/

Statistique Canada
Division de la statistique sociale et autochtone

Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale

2006

par Pascale Beaupré et Elisabeth Cloutier

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2007

N° 89-625-XIF au catalogue
ISSN: 1914-3990
ISBN : 978-0-662-09569-9

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 89-625-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Page

Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale 7

Introduction 7

Section 1 : Vivre l'expérience parentale 8

Plus de 3 millions de personnes ont vécu une naissance ou une adoption entre 2001 et 2006 9

Le recours aux services de soutien formels durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption de l'enfant est en progression depuis 2001 9

Les parents plus scolarisés et qui en sont à leur première expérience parentale sont plus nombreux à solliciter les services de soutien formels 11

Plusieurs parents n'ont pas eu recours aux services de soutien formels durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption, car ils disent ne pas en avoir besoin 11

Plus de pères s'absentent du travail pour la naissance ou l'adoption d'un enfant 12

La situation financière et les conditions de travail sont des raisons importantes qui justifient le fait que certains parents ne prennent pas congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant 13

La grande majorité des mères prennent un congé de maternité, alors que les pères prennent un congé annuel ou parental 14

Les pères sont plus nombreux à retourner au travail après le congé pour la naissance ou l'adoption 15

Les mères s'absentent du travail pour une période plus longue que les pères après l'accouchement ou l'adoption 15

Les raisons financières sont un facteur important dans la décision de retourner au travail après une naissance ou une adoption 16

La grande majorité des parents se disent satisfaits de la transition entre le congé et le retour au travail 17

La transition est plus stressante pour les mères 17

Certains parents ne retournent pas au travail après une naissance ou une adoption, par désir d'élever eux-mêmes leurs enfants 18

Sommaire 18

Section 2 : Vivre une rupture d'union 19

Le nombre de ruptures d'union libre et de dissolutions de mariage est sensiblement le même 19

Les services d'un avocat et de counseling sont les deux moyens les plus souvent utilisés lors d'une rupture 22

La majorité de partenaires en union libre n'utilisent pas de services formels lors d'une séparation 23

Table des matières (fin)

L'utilisation des services de soutien social diffère selon les régions 23

Être jeune ou moins scolarisé peut constituer un obstacle à l'utilisation des services 24

Les personnes qui ont des enfants utilisent davantage les services 25

Le niveau de recours à des services juridiques pour établir des ententes liées aux enfants est variable 26

Sommaire 27

Des facteurs variables associés à l'utilisation des services lors d'une séparation ou d'un divorce 27

Conclusion 28

Vivre les transitions familiales en ce nouveau millénaire 28

Bibliographie 29

Vivre les transitions familiales : résultats de l'enquête sociale générale

Introduction

Depuis les dernières décennies, d'importants changements sociaux, économiques et démographiques ont occasionné des modifications dans la vie des Canadiennes et des Canadiens : baisse et maîtrise de la fécondité, légalisation du divorce, progression de l'union libre, entrée massive des femmes sur le marché du travail. Tour à tour, ces transformations ont été étudiées afin d'en évaluer l'ampleur et mettre en lumière leurs répercussions sur l'environnement familial.

Il y a cinq ans, alors que l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 recueillait des données sur les familles canadiennes, les résultats ont révélé que, par rapport aux années précédentes, les divorces et les unions libres étaient en hausse, tandis que le mariage semblait de moins en moins populaire. Malgré ces changements, la grande majorité des Canadiens continuent de vivre en union libre ou de se marier. Toutefois, la hausse des divorces et des séparations signifie que les structures familiales d'aujourd'hui sont différentes de ce qu'elles étaient autrefois : on compte désormais un nombre accru de familles reconstituées et de familles monoparentales (Statistique Canada, 2002a).

En plus des changements qui sont survenus au sein de la structure familiale, plusieurs tendances récentes pourraient avoir des conséquences importantes pour les familles canadiennes. Par exemple, le besoin croissant d'atteindre un niveau de scolarité élevé et la hausse du coût associée aux études constituent des défis pour les jeunes adultes qui forment une nouvelle union. En moyenne, les mariages se font plus tardifs et les jeunes familles remettent à plus tard le moment de l'arrivée du premier enfant (Statistique Canada, 2004a). De plus, un nombre croissant de familles comptent sur deux revenus pour assurer leur sécurité financière et jonglent avec les responsabilités liées à un travail rémunéré, aux tâches domestiques et à la garde d'enfants (Marshall, 2006).

Compte tenu de ces changements et des tendances observées, l'ESG de 2006 visait à aborder la façon dont les jeunes familles canadiennes vivent les transitions importantes au cours des premières années du cycle de vie familiale. La nature des transitions, comme l'établissement et le développement d'une carrière, le départ du domicile familial, le mariage ou la formation d'une union libre, l'acquisition de biens comme une voiture ou une maison, la formation d'une famille et la dissolution d'une union libre ou d'un mariage, ainsi que le moment où elles se produisent, peuvent changer selon le contexte socioéconomique du Canada. De plus, l'enquête renseigne sur les types de ressources dont les jeunes familles ont besoin et celles qu'elles utilisent lorsqu'elles traversent ces transitions familiales importantes.

Le présent rapport est axé sur deux de ces transitions : en premier lieu, on analyse les expériences des répondants qui ont eu un enfant ou adopté entre 2001 et 2006; en deuxième lieu, on examine les expériences des personnes qui se sont séparées ou ont divorcé au cours de cette même période. Dans les deux cas, on présente une brève description des personnes qui ont vécu ces changements, puis on fait état des services et des ressources auxquelles elles ont eu recours alors qu'elles effectuaient ces transitions.

Encadré 1

L'Enquête sociale générale de 2006 — Transitions familiales (cycle 20)

Les données de la présente étude sont tirées de l'Enquête sociale générale (ESG). De juin à octobre 2006, 23 608 personnes âgées de 15 ans et plus, vivant dans un ménage privé, situées dans l'une des 10 provinces canadiennes ont été interviewées. Les répondants, sélectionnés au moyen de la méthode d'échantillonnage de composition aléatoire, ont été interviewés par téléphone. L'enquête a permis de recueillir des données détaillées sur différents aspects de la famille, dont les transitions que connaissent les répondants : départ du foyer parental, mariage et union libre, enfants, déménagement et achat d'une résidence, séparation et divorce. L'enquête aborde également des sujets importants relatifs à la famille tels que l'aide et les soins prodigués aux proches ainsi que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Le taux de réponse obtenu est de 68 %.

Section 1 : Vivre l'expérience parentale

Depuis le début des années 1960, on observe une baisse du nombre d'enfants souhaités par les familles. Cette réduction découle des nombreuses transformations sociales et économiques suscitant un nouveau contexte : généralisation de l'instruction, sécularisation, diffusion de la contraception, baisse de la popularité du mariage, progression de l'instabilité conjugale, participation accrue des femmes sur le marché du travail. Désormais, l'heure est à la famille « nucléaire », parfois éclatée, souvent recomposée ou complexe où le désir d'un enfant devient un choix concerté. La vie professionnelle des femmes a cessé d'être une activité de courte durée, précédant le mariage et la maternité. Des choix souvent difficiles doivent être faits entre la formation d'une famille et la poursuite d'une carrière enrichissante. Malgré ces préoccupations, la quasi-totalité des couples se projettent dans un destin familial.

Devenir parent constitue une grande étape qui bouleverse la vie. Qu'il s'agisse d'une naissance ou d'une adoption, cet événement s'accompagne d'importantes sources de stress et de plusieurs démarches administratives. De combien de temps dispose-t-on pour prendre soin de l'enfant? Quelles démarches doivent être effectuées auprès de l'employeur? Quelles sont les possibilités de congé permettant de passer plus de temps avec l'enfant?

L'idée selon laquelle la conciliation des vies professionnelle et familiale concerne autant les hommes que les femmes sur le marché de travail a fait son chemin. Cette évolution à l'égard des exigences familiales a conduit au renforcement de la protection de l'expérience parentale. Au cours de la dernière décennie, de nombreuses mesures ont été implantées afin de permettre aux travailleurs futurs parents d'aménager leur temps de travail et d'établir un environnement propice à la venue d'un enfant : le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental ou autre.

Cette section porte sur les personnes qui ont eu ou adopté un enfant entre 2001 et 2006. Ce groupe suscite un intérêt croissant compte tenu de la hausse de la participation à l'emploi des mères ayant de jeunes enfants et du fait que la fécondité se maintient à un niveau relativement bas. L'objectif de cette section consiste à apporter un éclairage nouveau à propos des programmes et services dispensés par les différentes instances étatiques et institutionnelles et mis en place pour soutenir les parents. Nous jetons d'abord un regard sur l'appel aux services de soutien formels relatifs à l'arrivée d'un enfant. Quel est le profil des parents qui sollicitent des services de soutien formels. Quels services les parents utilisent-ils? Ces services, ont-ils été utiles?

Ensuite, nous examinons les parents selon qu'ils se sont absentés ou non de leur emploi pour la grossesse ou de l'adoption. Est-ce que les hommes et les femmes sont susceptibles d'avoir recours de façon égale aux congés parentaux? Les parents demeurent-ils à la maison plus longtemps pour s'occuper de leurs jeunes enfants? En somme, diverses caractéristiques personnelles et familiales sont analysées.

Encadré 2

La présente section porte sur les répondants qui ont connu une naissance ou une adoption entre 2001 et 2006. Étant donné que la collecte de données a pris fin en octobre 2006, seules les naissances et adoptions survenues entre janvier et octobre 2006 ont été recueillies par l'Enquête sociale générale (ESG). Par conséquent, les données relatives à l'année 2006 ne représentent qu'une partie du phénomène d'intérêt. Ensuite, seuls les répondants qui étaient en âge de procréer (c'est-à-dire âgés entre 15 et 49 ans) lorsqu'ils ont eu ou adopté leur (plus jeune) enfant ont été considérés. L'échantillon est constitué de 2 708 personnes.

Définitions

Enfant adopté : enfant pour lequel le répondant a signé les documents juridiques lui donnant l'autorité de l'élever comme les siens. Dans le cadre de l'ESG, les enfants par alliance qui ont été adoptés sont considérés comme des enfants par alliance.

Enfant biologique : fils et fille du répondant apparenté par le sang, enfant naturel.

Plus de 3 millions de personnes ont vécu une naissance ou une adoption entre 2001 et 2006

Au cours des années 1990, le nombre de naissances a diminué d'année en année au Canada. Cette réduction des naissances est en partie attribuable au vieillissement de la population, les générations nombreuses du baby-boom quittant progressivement les âges féconds. La chute est aussi due au changement des comportements féconds de la population canadienne. Depuis plusieurs années déjà, à l'instar de ce que l'on observe dans plusieurs pays industrialisés, le calendrier de la fécondité des Canadiennes tend à vieillir : l'âge moyen à la maternité augmente, atteignant 29,7 ans en 2004 (Statistique Canada, 2006). La fécondité des jeunes femmes (âgées de moins de 30 ans) diminue, alors qu'inversement, celle des femmes âgées de 30 ans ou plus augmente légèrement (Institut de la statistique du Québec, 2005). Ces statistiques reflètent bien la tendance des femmes à terminer leurs études ou à s'établir sur le marché du travail avant de commencer à élever des enfants.

Or depuis le début du troisième millénaire, le compte des naissances est à la hausse au Canada. Quelques facteurs peuvent être reliés à cette légère progression : l'impact ponctuel des nouvelles politiques d'aide aux familles et le nombre de femmes dont l'âge se prête à une forte fécondité. En effet, la modification de la structure par âge favorise un léger accroissement des naissances. Alors qu'on assiste à une baisse des effectifs des 20 à 24 ans et des 35 à 39 ans, celui des 25 à 34 ans (segment où surviennent les deux tiers des naissances), augmente légèrement depuis quelques années.

Selon les données récentes de l'Enquête sociale générale de 2006 — Transitions familiales (cycle 20), plus de 3,2 millions de parents âgés de 15 ans et plus ont donné naissance ou adopté un enfant entre 2001 et 2006[1]. Cette proportion représente 12 % de la population canadienne. Pour près de 40 % des parents, il s'agit de la première expérience parentale. Pour d'autres, la période qui s'étend de 2001 à 2006 s'est avérée importante pour concrétiser leurs intentions de fécondité : 31 % ont connu plus d'une naissance ou d'une adoption.

Au cours de la période qui s'étend de 2001 à 2006, plus de 9 enfants sur 10 ont été accueillis dans le cadre d'une union. Pour la plupart des provinces, le mariage est le type d'union le plus courant pour donner naissance ou adopter un enfant. Fait non surprenant, le Québec fait figure d'exception : selon l'ESG, plus de la moitié (53 %) des enfants surviennent dans le cadre d'une union libre, alors qu'ailleurs au pays, c'est le cas pour seulement 12 % des enfants.

Le recours aux services de soutien formels durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption de l'enfant est en progression depuis 2001

Même si les parents d'aujourd'hui sont de plus en plus inondés d'informations concernant l'arrivée d'un enfant, les parents veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants afin qu'ils bénéficient du meilleur départ possible dans la vie. Une variété de services et de renseignements, dont l'objectif central est d'aider au développement de l'enfant, est offerte aux parents. Il existe des services de périnatalité qui sont destinés à aider les parents à se préparer, à mieux vivre la période de la grossesse et à apprivoiser l'arrivée de l'enfant. D'autres services visent à offrir du soutien aux familles à l'arrivée d'un nouvel enfant (naissance ou adoption).

Dans le cadre de l'ESG, les services dispensés durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption de l'enfant examinés concernent : les compétences parentales (les cours prénataux, les groupes de soutien auprès des mères, l'infirmière de la santé publique, etc.), les renseignements nutritionnels pour la mère ou l'enfant, l'allaitement (La Ligue La Lèche, une conseillère en allaitement, un(e) bénévole d'un groupe de soutien de l'allaitement) et les soins à domicile (la préparation des repas, la lessive, le nettoyage de la maison ou les emplettes). Ces services de soutien formels sont fournis soit par un professionnel de la santé, un intervenant des services communautaires ou par un groupe de soutien comprenant les services d'un médecin, d'un travailleur social, d'un psychologue, d'une infirmière de la santé publique ou d'une sage-femme.

Parmi les personnes qui ont vécu une naissance ou une adoption entre 2001 et 2006, 66 % ont sollicité au moins un type de services de soutien formels. Les parents ont de plus en plus recours à ces services :

1. Pour la quasi-totalité des enfants, il s'agissait d'une naissance.

59 % des parents qui ont eu ou adopté un enfant en 2001 affirment avoir reçu une quelconque forme de soutien formel, alors que le recours à l'aide s'élève à 71 % pour les parents qui ont vécu une naissance ou une adoption 5 ans plus tard. Parmi ceux qui ont reçu de tels services, l'ESG révèle que 9 parents sur 10 qualifient l'aide sollicitée d'utile.

Graphique 1
Depuis 2001, les parents font de plus en plus appel aux services de soutien formels durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption

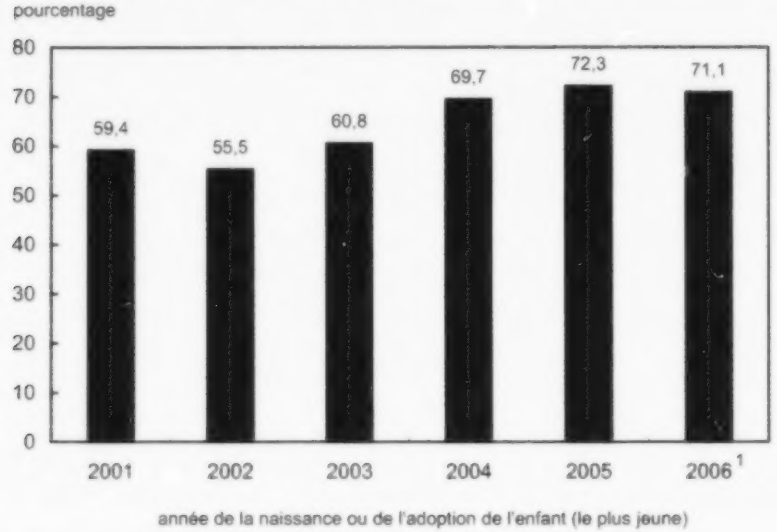

1. Naissances et adoptions survenues entre les mois de janvier et octobre 2006.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Alors, quels services les parents sollicitent-ils lors de leur expérience parentale? Les parents ayant accueilli un enfant entre 2001 et 2006 accordent beaucoup d'importance à l'alimentation pour la santé de la mère et de l'enfant. Environ 48 % des parents ont sollicité des services quant à l'allaitement et presque autant ont demandé d'être renseignés sur la nutrition (44 %). Les mères et les pères ont toutefois été beaucoup moins nombreux à recevoir des services de soutien pour les soins à domicile.

Tableau 1
Les parents accordent beaucoup d'importance à l'alimentation pour la santé de la mère et de l'enfant

Services de soutien formels reçus durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption[1]	pourcentage
Allaitement	47,6
Renseignements nutritionnels	44,4
Compétences parentales	38,6
Soins à domicile	6,7

1. Comprend les personnes qui ont déclaré avoir eu recours à ce type de service de soutien.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Les parents plus scolarisés et qui en sont à leur première expérience parentale sont plus nombreux à solliciter les services de soutien formels

Bien entendu, le profil des parents qui sollicitent des services de soutien formels est tributaire des critères d'admissibilité des services offerts qui, à leur tour, varient d'une province à l'autre. À cela s'ajoute les besoins particuliers qu'expriment certaines familles.

Selon l'ESG, le recours aux services de soutien formels diminue généralement avec l'âge : plus on donne naissance ou adopte alors qu'on est jeune, plus on sollicite les services de soutien formels. Or, la répartition des personnes ayant sollicité des services concernant l'allaitement selon leur âge au moment de l'accouchement est beaucoup plus uniforme : jusqu'à l'âge de 39 ans, près de la moitié des parents ont eu recours aux services d'allaitement. Le recours à ce type de services s'est fait moins fréquemment parmi les personnes qui sont devenues parents dans la quarantaine (environ 44 %).

Aussi, le recours aux services de soutien formels est différent selon qu'il s'agisse de la première expérience parentale ou non. Parmi les nouveaux parents, plus de 80 % d'entre eux ont sollicité une forme quelconque de services de soutien formels. Cette proportion est de 55 % chez les parents qui en sont à leur deuxième ou troisième enfant. Ceci est peut-être dû au fait que les parents qui renouvellent leur expérience sont beaucoup plus informés quant aux démarches parentales et administratives à suivre. Le type de service de soutien formel sollicité ne diffère pas selon que l'on soit de nouveaux parents ou non.

L'ESG montre que les personnes les plus scolarisées sont plus nombreuses à solliciter des services de soutien formels : parmi les parents qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires ou les avaient terminées, plus des deux tiers auront eu recours à de tels services. Les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou qui n'ont que des études partielles au primaire ou au secondaire sollicitent des services de soutien formels dans une moindre mesure.

Plusieurs parents n'ont pas eu recours aux services de soutien formels durant la grossesse ou après la naissance ou l'adoption, car ils disent ne pas en avoir besoin

Pour les décideurs et les fournisseurs de services qui misent sur le mieux-être des familles, il est intéressant de connaître les raisons pour lesquelles certains parents ne font pas appel aux services d'aide disponibles. Tel que mentionné précédemment, près du tiers des parents ayant vécu une naissance ou une adoption entre 2001 et 2006 n'ont eu recours à aucune forme de services de soutien formels lors de la grossesse ou quelque temps après la naissance ou l'adoption.

Tout d'abord, 18 % des parents soutiennent qu'ils ignoraient que de tels services de soutien existaient. Cette proportion varie très peu d'une province à l'autre; seules les Prairies affichent une proportion légèrement plus élevée (23 %). En revanche, en ce qui a trait aux personnes qui connaissaient les programmes et services de soutien formels, 66 % des parents n'ont pas fait appel à de tels services pour la simple raison qu'ils n'en n'éprouvaient pas le besoin. Il est possible que les familles recherchent des solutions à même leur réseau, auprès notamment de proches ou d'autres personnes ayant les mêmes préoccupations. De tout le pays, les résidents de l'Atlantique (72 %) ont été les plus nombreux à déclarer qu'ils n'ont pas eu recours aux services de soutien formels, car ils n'en avaient pas besoin. À l'inverse, leurs homologues des Prairies (56 %) étaient les moins enclins à invoquer ce même motif.

Enfin, une très faible proportion de personnes ont signalé quelques lacunes des services de soutien formels : les services n'étaient pas offerts dans leur région, leur demande avait été refusée, la période d'attente était trop longue, ou les services, trop coûteux.

Encadré 3

Programme de prestations parentales au Canada

En règle générale, les politiques nationales comprennent une période de congé avec droit de réintégrer son emploi et des montants divers d'allocation remplaçant le revenu afin de pouvoir s'absenter du travail à la suite de la naissance et, plus récemment, à la suite de l'adoption d'un enfant. Au cours des années 1980 et 1990, l'instauration des congés parentaux qui s'ajoutent aux congés de maternité en vigueur devient plus répandue. L'intérêt de ces nouvelles dispositions réside dans le fait qu'elles soutiennent l'égalité entre les sexes tout en créant une solution de rechange aux services de garde à l'extérieur de la maison.

Parmi les pays industrialisés, la politique fédérale de congé d'un an est l'une des plus généreuse quant à sa durée. En décembre 2000, la durée des prestations parentales est passée de 10 à 35 semaines. Ceci entraîna une augmentation de la durée totale des congés de maternité et parentaux payés passant ainsi d'une durée de six mois à un an. Alors que le taux des prestations est demeuré inchangé (55 % de la rémunération hebdomadaire assurable, jusqu'à concurrence d'un maximum établi), le seuil d'admissibilité est passé de 700 à 600 heures d'emploi assurable. On peut obtenir de plus amples renseignements sur le site Internet de Ressources humaines et Développement social Canada (www.hrsdc-rhdsc.gc.ca).

Plus de pères s'absentent du travail pour la naissance ou l'adoption d'un enfant

Les politiques concernant les congés de maternité et les congés parentaux existent depuis fort longtemps et sont implantés dans plus d'une centaine de pays. Initialement, les politiques relatives à la maternité ont été établies par souci de favoriser la santé et le bien-être de la mère et du nourrisson. Depuis les années 1960, ces politiques ont pris de plus en plus d'importance avec l'augmentation considérable de la participation des femmes au marché du travail, notamment celle des femmes mariées ayant de jeunes enfants. Au Canada, 63 % des femmes ayant des enfants âgés de moins de trois ans occupaient un emploi en 2003 (Statistique Canada, 2004).

Selon l'ESG, 65 % des parents qui occupaient un travail rémunéré ou autonome avant la naissance ou l'adoption de l'enfant (survenu entre 2001 et 2006) ont pris un congé (payé ou non) de leur emploi. La proportion de parents qui se sont absentés du travail pour une naissance ou une adoption était de 61 % en 2001, alors que cette proportion était de 70 % pour ceux qui ont accueilli un enfant cinq ans plus tard.

Bien que les plus récentes dispositions politiques incitent de plus en plus les parents à bénéficier d'un congé parental, les femmes sont toujours plus nombreuses à s'absenter du travail pour la naissance ou l'adoption. En effet, 88 % des mères ont pris un congé de leur emploi entre 2001 et 2006, tandis que 45 % des pères en ont fait autant. Cette participation relativement élevée des pères qui réclament un congé place le Canada devant plusieurs pays, mais le situe loin derrière ceux où les parents profitent d'un congé parental payé non transférable comme la Suède et la Norvège, où chacun des parents doit utiliser son congé sous peine de le perdre (Marshall, 2003).

Enfin, la révision du programme parental semble avoir des répercussions, puisque la proportion des pères ayant pris un congé après l'arrivée d'un enfant a augmenté depuis 2001. Alors que la proportion de mères qui se sont absentées de leur travail s'est maintenue à près de 90 % entre 2001 et 2006, celle des pères est passée de 38 % à 55 % au cours de la même période. Cette progression pourrait s'expliquer par l'allongement de la durée des prestations et le Programme fédéral pour le choix en matière de garde d'enfants (en vigueur depuis juillet 2006). Maintenant qu'on offre jusqu'à 35 semaines de congés payés aux parents, les mères sont peut-être plus enclines à « partager » une partie de ce congé avec leur conjoint. Soulignons que le bond observé entre 2005 et 2006 est grandement tributaire de la hausse correspondante des pères québécois qui ont pris un congé pour prendre soin de leur enfant. Au cours de cette même période, la proportion de pères québécois qui se sont alloués un tel congé est passée de 67 % à 80 %. On ne peut parler de cette hausse sans faire référence au nouveau programme d'aide aux

familles (en vigueur depuis le 1e janvier 2006) : le Régime québécois d'assurance parentale (*Institut de la statistique du Québec, 2006*).

Graphique 2
La proportion des pères ayant pris un congé après l'arrivée d'un enfant a augmenté depuis 2001

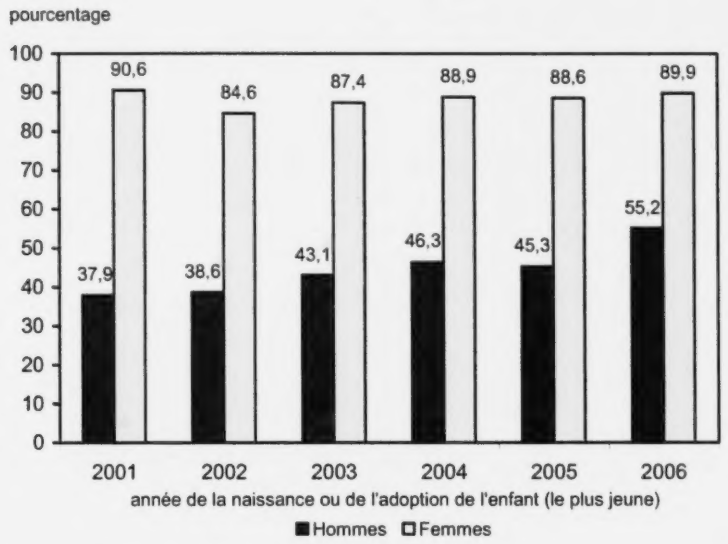

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

La situation financière et les conditions de travail sont des raisons importantes qui justifient le fait que certains parents ne prennent pas congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant

Selon l'ESG, 35 % des parents qui occupaient un travail rémunéré ou autonome avant la naissance ou l'adoption de l'enfant (survenu entre 2001 et 2006) n'ont pas pris un congé (payé ou non) de leur emploi. Différentes raisons justifient le choix des parents de ne pas prendre congé après une naissance ou une adoption.

Tableau 2
Les facteurs reliés aux finances et à l'emploi figurent parmi les raisons les plus fréquentes pour ne pas prendre un congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant

Raisons invoquées pour ne pas prendre de congé suite à la naissance ou à l'adoption[1]	pourcentage
La situation financière ne le permettait pas	42,9
Les conditions de travail ne le permettaient pas	36,9
Ne voulait pas compromettre sa carrière	24,5
Les crédits de congé annuel étaient épuisés	8,6
L'employeur a refusé la demande	3,5 E
Autre raison[2]	14,9

E à utiliser avec prudence

1. Comprend les personnes qui ont répondu « oui » à la raison invoquée.

2. Autre raison, telle que c'est la conjointe qui a pris le congé, déjà en congé pour un 2e enfant, etc.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Les facteurs reliés aux finances et à l'emploi figurent parmi les raisons les plus fréquentes : environ 4 parents sur 10 n'ont pu s'absenter du travail pour la naissance ou l'adoption de leur enfant, car leur situation financière ne le leur permettait pas. Ensuite, 37 % des parents motivent cette décision par leurs conditions de travail qui ne leur permettaient pas de s'absenter.

Par ailleurs, entre l'âge de 25 et 35 ans, la progression de la carrière évolue rapidement : c'est la période pendant laquelle les efforts professionnels sont habituellement les plus rentables. À ce moment, les exigences professionnelles peuvent être incompatibles avec la tâche de s'occuper d'un enfant. À cet égard, l'ESG montre qu'environ 25 % des parents ont invoqué qu'ils préféraient ne pas compromettre leur carrière.

Les raisons invoquées pour ne pas prendre congé après une naissance ou une adoption diffèrent selon le sexe du parent. Chez les hommes, les facteurs se rapportant aux finances, à l'emploi et à la carrière tiennent un rôle prépondérant sur la décision de prendre congé après une naissance ou une adoption. En effet, les hommes (46 %) sont deux fois plus nombreux à alléguer que leur situation financière ne leur permettait pas de prendre congé.

La grande majorité des mères prennent un congé de maternité, alors que les pères prennent un congé annuel ou parental

Le type de congé pris varie selon le sexe du parent. Alors que la grande majorité des mères ayant eu ou adopté un enfant entre 2001 et 2006 ont pris un congé de maternité (81 %), très peu de pères (9 %[2]) ont profité d'un congé de paternité. Le quart des pères se sont prévalus d'un congé parental pour rester à la maison et prendre soin de l'enfant. Au lieu des congés de paternité ou parental, les pères s'allouent habituellement quelques jours de vacances ou d'autres jours de congés personnels payés (ou non). En effet, 38 % des pères ont puisé dans leurs congés annuels pour s'absenter du travail et 19 % ont pris un congé non payé. Ceci peut être dû au fait que certaines organisations manifestent encore de la résistance face aux demandes des jeunes pères voulant s'impliquer davantage au sein de leur nouvelle famille (Conseil de la famille et de l'enfance, 2003).

Graphique 3
La grande majorité des mères prennent un congé de maternité, alors que les pères prennent un congé annuel ou parental

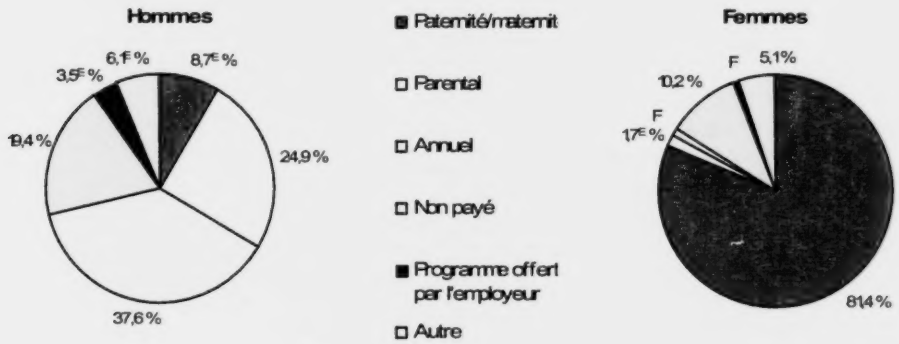

E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
Nota : Seuls les pourcentages où le type de congé était connu sont indiqués.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

2. Utiliser avec prudence.

Les pères sont plus nombreux à retourner au travail après le congé pour la naissance ou l'adoption

Pour certains parents, le retour au travail après la naissance ou l'adoption peut s'avérer pénible. On ne devient pas à l'aise avec le bébé du jour au lendemain. Même si les parents ont plus ou moins tout planifié, qu'ils ont trouvé le meilleur mode de garde pour leur enfant et qu'ils ont hâte de reprendre le travail, y revenir correspond quand même à une période d'adaptation. Les parents doivent apprendre à concilier les besoins du bébé, le désir de prendre soin de l'enfant et la nécessité de retourner au travail.

Selon l'ESG, suite à une absence plus ou moins longue pour s'occuper d'un enfant entre 2001 et 2006, 77 % des parents réintègrent le marché du travail. Les pères sont plus nombreux à retourner au travail : 9 pères sur 10 ont réintégré le marché de l'emploi, alors que c'est le cas d'un peu plus de 6 mères sur 10.

Les mères s'absentent du travail pour une période plus longue que les pères après l'accouchement ou l'adoption

Le moment de la réinsertion au marché du travail à la suite d'un congé pris pour la naissance ou l'adoption d'un enfant varie selon le sexe du parent. Selon l'ESG, 85 % des pères qui ont pris un congé quelconque pour prendre soin de leur enfant entre 2001 et 2006 se sont absentés du travail pour une période de moins de 6 mois. De cette proportion, plus des deux tiers sont retournés au travail dans le mois suivant l'accouchement ou l'adoption de l'enfant.

Graphique 4
La plupart des pères retournent au travail moins de 1 mois après l'arrivée de l'enfant (le plus jeune)

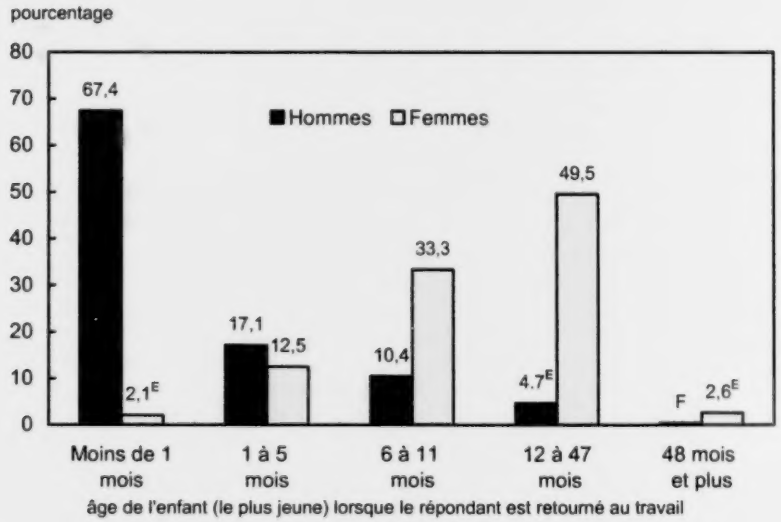

E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié
Nota : Seul le pourcentage où l'âge de l'enfant (le plus jeune) lorsque le répondant est retourné au travail était connu.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Or, au cours de la même période, les mères se sont absentées du travail pour une période plus longue : près de la moitié des femmes sont retournées au travail entre 12 et 47 mois après l'accouchement ou l'adoption de l'enfant. En outre, le tiers des mères ont réintégré le marché de l'emploi à la suite d'une absence d'une durée variant de 6 à 12 mois.

Bien entendu, la durée de l'absence ne peut être dissociée du type de congé pris pour s'occuper de l'enfant. Les parents qui ont réintégré le marché du travail plus rapidement avaient pris des congés annuels, non payés ou bénéficiaient d'un programme offert par l'employeur. À l'inverse, ceux qui sont restés plus longtemps à la maison pour s'occuper de l'enfant avaient surtout bénéficié d'un congé de maternité ou de paternité ou d'un congé parental.

Les raisons financières sont un facteur important dans la décision de retourner au travail après une naissance ou une adoption

En plus du type de congé pris pour la naissance ou l'adoption d'un enfant, d'autres facteurs ont un impact sur la réintégration des parents au marché du travail. S'absenter du travail représente, pour certaines personnes, des pertes de revenus potentiellement importantes. Selon l'ESG, 79 % des parents invoquent qu'ils sont retournés sur le marché de l'emploi pour des raisons financières. Ensuite, plus de la moitié des parents soulèvent l'importance de leur carrière ou encore le désir de retourner au travail comme motif pour réintégrer le marché de l'emploi.

Tableau 3
La plupart des parents retournent sur le marché de l'emploi pour des raisons financières

Raisons qui ont incité le retour au travail après la naissance ou l'adoption[1]	
	pourcentage
Raisons financières	79,1
Carrière est importante/voulait retourner au travail	56,6
Ne voulait pas perdre son emploi	35,9
Se sentait seul à la maison	16,4
Autre raison[2]	9,9

1. Comprend les personnes qui ont répondu « oui » à la raison invoquée.

2. Autre raison, telle que fin du congé, a été sollicité par l'employeur, etc.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Étant donné tous les changements apportés aux programmes et services de soutien pour permettre à un plus grand nombre de parents de passer plus de temps pour prendre soin de leur enfant, 36 % des parents soutiennent qu'ils sont retournés au travail car ils craignaient de perdre leur emploi. Certains types d'emploi offrent encore peu de flexibilité en ce qui a trait aux absences du travail. C'est le cas notamment des emplois précaires, contractuels, non syndiqués et atypiques (Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille, 2004a). Dans une étude récente menée auprès de personnes travaillant dans des petites et moyennes entreprises au Québec (Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille, 2004b), la crainte de perdre son emploi en cas d'absences répétées pour des raisons familiales est ressortie comme une préoccupation très présente.

On remarque que l'importance des facteurs de retours invoqués par les hommes est comparable à celle des femmes. Toutefois, beaucoup plus de mères ont mentionné qu'elles retournaient au travail car elles se sentaient seules à la maison (26 %). Ceci n'est pas indépendant au fait qu'elles restent à la maison pendant une période plus longue que les hommes pour s'occuper de l'enfant. Or, les pères semblent plus préoccupés par le fait de perdre leur emploi (40 %).

Par ailleurs, bon nombre de parents qui retournent au travail, notamment quand le motif de réinsertion concerne les raisons financières ou la sécurité d'emploi, souhaiteraient prendre un plus long congé parental. Parmi les parents qui sont retournés au travail, 81 % d'entre eux soutiennent qu'ils seraient restés plus longtemps à la maison pour s'occuper de l'enfant si leur situation financière le leur avait permis. Ensuite, de tous les parents qui ont pris un congé de maternité ou de paternité, un peu plus de

8 parents sur 10 auraient prolongé leur congé si les prestations avaient été plus élevées ou offertes pendant une période plus longue. Enfin, 65 % des parents qui ont pris un congé autre (annuel, non payé, etc.) affirment qu'ils auraient aimé disposer de plus de temps avant de retourner à leur emploi.

S'absenter du travail pendant une période plus ou moins longue peut entraîner des conséquences qui dépassent les pertes de revenus. Une faible proportion de parents soulèvent des conséquences négatives associées à une absence du travail pour des raisons parentales. Parmi les parents qui ont pris un congé pour prendre soin de l'enfant, 10 % soutiennent avoir raté une occasion d'avancement et 8 % mentionnent qu'ils ont dû se recycler ou suivre des cours lorsqu'ils ont réintégré leur emploi. Environ 7 % des parents invoquent qu'à leur retour au travail, on leur a assigné des tâches moins intéressantes.

La grande majorité des parents se disent satisfaits de la transition entre le congé et le retour au travail

La grande majorité des parents (86 %) qui se sont absentés du travail pour des raisons parentales entre 2001 et 2006 se disent satisfaits de la transition entre leur congé et leur retour au travail. Le désir de rester plus longtemps à la maison, la conciliation famille-travail ainsi que les problèmes particuliers liés à l'emploi sont les principales raisons soulevées par les parents insatisfaits.

La transition est plus stressante pour les mères

Par moment, il arrive que les exigences et les préoccupations de la vie familiale apportent son lot de stress (Tremblay *et al*,. 2006; Duxbury *et al.*, 1994). Si on y ajoute le stress associé au fait de retourner au travail, les parents peuvent parfois se sentir irrités et anxieux. Les horaires sont souvent très chargés, les parents qui travaillent ayant plus de difficulté à trouver des moments pour se divertir en famille.

Graphique 5
La transition entre le congé et le retour au travail : plus stressante pour les mères

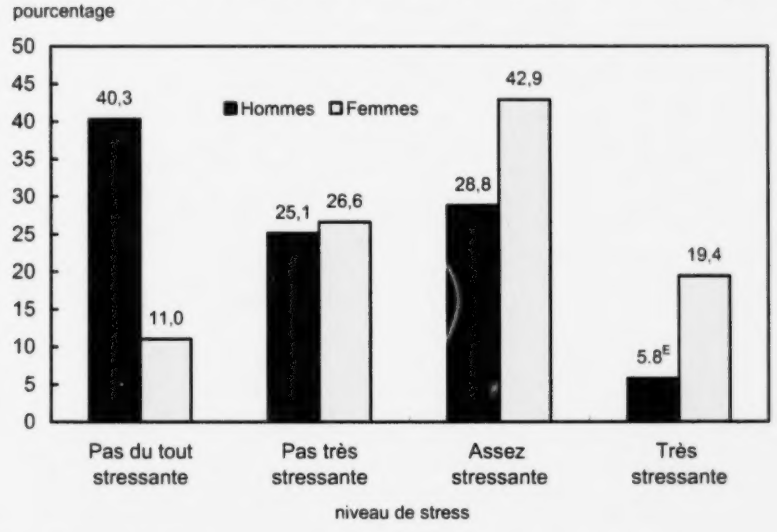

[E] à utiliser avec prudence
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Alors que la plupart des pères ont qualifié la transition entre le congé et le retour au travail comme n'étant pas très stressante, ou même, peu stressante, la situation est tout autre pour les mères. En effet, 62 % affirment que la transition entre le congé et le retour au travail était stressante. De cette proportion, 19 % des femmes ont qualifié cette transition comme étant très stressante. Ce sont les mères qui doivent faire le plus de compromis dans l'harmonisation de leurs responsabilités : elles sont plus portées à rester à

l'écart de la population active ou à demander une période de mise en disponibilité et à consacrer plus de temps aux travaux ménagers (Lapierre-Adamcyk *et al.*, 2006; Pacaut *et al.*, 2006; Marshall, 2006).

En dépit des nombreuses mesures prises par l'État pour soutenir les parents, des craintes persistent et concernent surtout l'aménagement des horaires professionnels et familiaux. L'ESG révèle que près de la moitié des parents ont mentionné la conciliation famille-travail comme principale source de stress associée au retour au travail. Viennent ensuite les inquiétudes liées à la famille (20 %), au travail (12 %) et à la garderie (12 %).

Certains parents ne retournent pas au travail après une naissance ou une adoption, par désir d'élever eux-mêmes leurs enfants

Certes, ce ne sont pas tous les parents qui regagnent le marché de l'emploi après un congé. Environ 23 % des parents qui ont pris un congé entre 2001 et 2006 pour des raisons parentales n'ont pas réintégré le marché du travail. La majorité des parents qui sont restés à la maison motivent leur choix par le désir d'élever eux-mêmes leurs enfants (54 %). Aussi, bon nombre de parents affirment qu'ils restent à la maison en raison d'une grossesse subséquente entamée ou prévue.

Ensuite, près de 24 % des parents ne sont pas retournés au travail pour des raisons financières, les services de garde étant trop coûteux. Ces parents étaient susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel et d'avoir accumulé moins d'ancienneté dans le dernier emploi occupé (Marshall, 1999). Une fois les frais de garderie soustraits de leurs gains, ces parents sont peut-être moins incités, sur le plan financier, à retourner au travail.

Des raisons professionnelles ont été invoquées par 8 % des parents qui n'ont pu reprendre leur emploi, car l'employeur n'a pas offert le poste convoité ou ils ont perdu leur emploi.

Sommaire

Cette première section portait sur les parents qui ont eu ou adopté un enfant entre 2001 et 2006. L'analyse menée nous renseigne sur le recours (et par le fait même, le non recours) aux services et programmes entourant l'expérience parentale ainsi que les absences du travail motivées par une grossesse ou une adoption. Les résultats présentés nécessitent d'être approfondis par des analyses supplémentaires afin d'explorer, de façon plus détaillée, la dynamique de la parentalité. L'examen de cette dernière pourrait, par exemple, comprendre une analyse sur le soutien en milieu de travail (services de garde, flexibilité des horaires) ou encore sur la structure des emplois (type de régime, nature de l'emploi, syndicalisation).

Section 2 : Vivre une rupture d'union

La formation ou la croissance d'une famille à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant (section 1) constitue l'une des nombreuses transitions dans l'évolution d'une famille pour lesquelles les services de soutien peuvent être nécessaires. De même, à la fin d'une trajectoire familiale, les couples et les familles qui vivent une rupture d'union auront potentiellement besoin de soutien pour s'adapter à leur nouvelle situation. Avec l'instabilité croissante des unions au Canada, l'accroissement du nombre de couples vivant en union libre et la complexité des antécédents conjugaux des Canadiens (Statistique Canada, 2002a; Gentleman et Park, 1997), les étapes transitoires occasionnées par une séparation ou un divorce peuvent présenter de nouveaux défis pour les familles ainsi que pour l'établissement des politiques et des programmes conçus pour les aider.

Alors qu'ils traversent une séparation ou un divorce, les ex-conjoints d'un mariage ou d'une union libre doivent prendre d'innombrables dispositions afin de réorganiser leurs finances personnelles, leur ménage et, dans certains cas, la garde et le soin des enfants. Ces personnes peuvent avoir à recourir aux conseils d'experts comme les avocats et les conseillers financiers, ou encore, sentir le besoin d'obtenir des services de soutien de counseling individuel ou familial. Dans la présente section, nous examinons les types de programmes et de services auxquels les Canadiens qui se sont séparés ou qui ont divorcé récemment ont recours pour eux et leurs enfants afin d'effectuer cette transition. En particulier, nous regardons dans quelle mesure ceux qui ont connu la dissolution d'une union entre 2001 et 2006 ont fait appel à des services de soutien de nature juridique, sociale ou autre.

Selon l'ESG, un peu moins de 2,0 millions de personnes se sont séparées ou ont divorcé entre 2001 et 2006. Environ la moitié d'entre elles étaient mariées et l'autre moitié vivait en union libre. Soixante-neuf pour cent de ces conjoints faisaient face à ces événements pour la première fois. Environ 4 personnes sur 10 avaient des enfants à charge (section Définitions). Un portrait démographique plus détaillé en ce qui a trait à la séparation et au divorce est tracé ci-dessous, suivi d'un examen des programmes et des services officiels auxquels les différents groupes démographiques ont fait appel pour traverser cette étape de leur vie.

Encadré 4

Définitions

Qui a-t-on considéré récemment séparé ou divorcé dans la présente étude?

La présente étude porte sur les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont connu une séparation ou un divorce entre 2001 et 2006. En se limitant à cette période, l'Enquête sociale générale de 2006 permet d'analyser des événements relativement récents, tout en tenant compte qu'ils peuvent s'échelonner sur plusieurs années L'échantillon a comporté 2 255 personnes.

L'utilisation du terme séparation dans le présent article ne fait pas autorité sur le plan juridique. Il fait simplement référence à la fin d'une relation pour des raisons autres qu'un décès. Les personnes qui s'étaient séparées récemment avaient mis fin à un mariage sans avoir divorcé ou avaient mis fin à une union libre. Les unions libres sont déclarées par le répondant, sans considération de la durée. Les personnes divorcées faisaient référence à toutes celles qui ont divorcé entre 2001 et 2006 qu'elles se soient d'abord séparées pendant cette période ou avant. Elles faisaient aussi référence à celles qui ne se sont pas séparées avant de divorcer.

Qu'entend-on par personnes avec enfants à charge dans la présente étude?

On considère qu'une personne récemment séparée ou divorcée a des enfants à charge si elle a des enfants biologiques ou adoptés issus d'une union précédente avec un ex-époux ou un ex-partenaire en union libre et que ces enfants avaient moins de 23 ans au moment de l'enquête. Cela permet d'inclure les parents dont les enfants étaient âgés de moins de 18 ans au moment d'une séparation ou d'un divorce s'étant produit jusqu'à cinq années avant l'enquête.

Le nombre de ruptures d'union libre et de dissolutions de mariage est sensiblement le même

Entre 2001 et 2006, un peu plus de 1,0 million de Canadiens ont renoncé à leur mariage en se séparant ou en divorçant. Le nombre de personnes ayant mis fin à une union libre au cours de cette période était à peu de choses près identique, soit un peu moins de 1,0 million. Bien que les couples mariés soient beaucoup plus nombreux au Canada que les couples en union libre (Statistique Canada, 2002b), les données reflètent la plus grande probabilité de rupture des unions libres comparée à celle des mariages (Statistique Canada, 2002a). De plus, l'étude a montré que, chez les couples ayant récemment mis fin à leur union, ceux qui étaient en union libre avaient vécus ensemble, en moyenne, 4,3 années, soit 10 ans de moins que les 14,3 années, en moyenne, chez les gens mariés.

La hausse des unions libres est particulièrement évidente au Québec (Statistique Canada, 2002a). La proportion de personnes ayant récemment vécu la fin d'une union libre plutôt que la dissolution d'un mariage y était beaucoup plus élevée qu'ailleurs au Canada (graphique 6). En effet, alors que 68 % d'entre elles mettaient fin à union libre, 32 % d'entre elles rompaient leur mariage. Dans les autres régions du Canada, les dissolutions de mariages étaient plus fréquentes que les ruptures d'unions libres.

Graphique 6
Le Québec se distingue par une proportion plus grande de personnes ayant connu la rupture d'une union libre

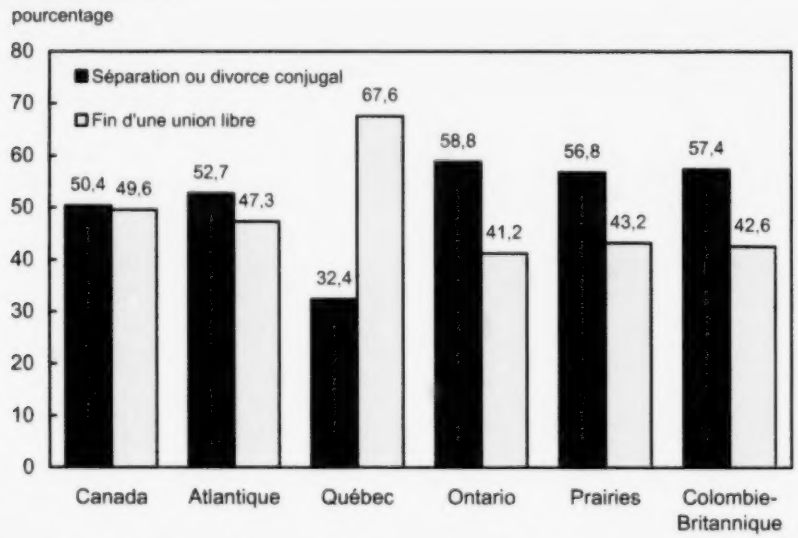

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Les différences démographiques qui distinguent les personnes mettant fin à un mariage de celles mettant fin à une union libre, peuvent permettre de déterminer si les besoins de chacun de ces groupes sont différents lorsqu'il traversent cette étape de leur vie. On a établi les différences entre ces groupes en fonction de l'âge au moment de la séparation ou du divorce, de la présence d'enfants à charge et de l'âge de ces enfants (tableau 4).

Environ 6 partenaires en union libre sur 10 se sont séparés avant l'âge de 30 ans, et presque 7 partenaires sur 10 n'avaient pas d'enfants à charge issus de leur union avec leur ex-partenaire en union libre. Lorsque des enfants à charge étaient présents, le plus jeune avait tendance à être très jeune, c'est-à-dire qu'il avait moins de six ans. À l'opposé, les personnes mariées se sont séparées ou ont divorcé alors qu'elles étaient dans la trentaine, la quarantaine ou à un âge plus avancé, et qu'un pourcentage plus élevé d'entre elles avaient des enfants à charge. Environ la moitié des personnes divorcées et presque 6 personnes séparées mais non divorcées sur 10 avaient des enfants à charge. Les enfants liés à la dissolution d'un mariage avaient tendance à être plus âgés que ceux qui étaient associés

à la rupture d'une union libre, ce qui était particulièrement vrai dans les cas de dissolutions de mariage se terminant par un divorce.

Tableau 4
Les partenaires en union libre qui se séparent sont plus jeunes et moins susceptibles d'avoir des enfants

	Total – une séparation ou un divorce	Une séparation conjugale, sans divorce	Un divorce	La fin d'une union libre
	pourcentage			
Âge à la fin de l'union				
15 à 29 ans	35,8	14,6 [E]	12,3	58,3
30 à 44 ans	39,4	47,5	49,6	30,0
45 ans et plus	24,9	37,9	38,1	11,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Enfants à charge issus de l'union avec l'ex-conjoint ou l'ex-partenaire				
Oui	41,1	58,6	48,5	29,1
Non	58,9	41,4	51,5	70,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge du plus jeune enfant, seulement pour ceux qui ont des enfants à charge				
Moins de 6 ans	35,4	32,9	19,0	54,1
6 à 14 ans	42,4	44,4	49,0	34,0
15 à 22 ans	22,2	22,7	32,0	11,8 [E]
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

[E] à utiliser avec prudence

Nota : En raison de l'arrondissement, le total des cellules peut ne pas correspondre à 100,0.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

En plus de ces profils contrastés concernant l'état matrimonial des personnes qui se séparent ou qui divorcent, on a tenu compte de leur groupe d'âge (tableau 5). Pour la plupart des personnes qui ont connu la dissolution d'un mariage entre 2001 et 2006, cette transition constituait une nouvelle expérience, en particulier chez les moins de 35 ans. Il en était de même chez les moins de 35 ans qui mettaient fin à une union libre. Toutefois, chez les 35 ans et plus qui mettaient fin à une union libre, une majorité des personnes avaient déjà connu une rupture.

Tableau 5
Les partenaires en union libre qui sont plus vieux sont beaucoup plus susceptibles d'avoir déjà connu une rupture que les conjoints du même âge qui ont rompu leur mariage

	Une séparation ou un divorce conjugal			La fin d'une union libre		
	Total - Tous les âges[1]	15 à 34 ans	35 ans et plus	Total - Tous les âges[1]	15 à 34 ans	35 ans et plus
	pourcentage					
Première séparation ou premier divorce	73,8	83,5	70,4	65,0	79,0	31,8
A déjà connu la dissolution d'une union	26,2	16,5 [E]	29,6	35,0	21,0	68,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[E] à utiliser avec prudence

1. Âge à la fin de l'union.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Les services d'un avocat et de counseling sont les deux moyens les plus souvent utilisés lors d'une rupture

Ces portraits démographiques des personnes récemment séparées ou divorcées suscitent de nombreuses questions au sujet de la mesure dans laquelle les divers groupes utilisent des programmes et services pour faire cette transition. Les besoins des personnes qui rompent un mariage et ceux des partenaires qui mettent fin à une union libre sont-ils différents? À quels types de programmes et de services ces deux groupes ont-ils recours pour obtenir de l'aide, pour eux et leurs enfants, et venir à bout des changements qu'entraîne une séparation ou un divorce? Des caractéristiques démographiques particulières sont-elles liées à une faible utilisation des services formels?

Selon l'ESG, 57 % de l'ensemble des personnes qui se sont séparées ou qui ont divorcé récemment ont eu recours à au moins un service formel pour les aider dans leur transition (tableau 6). Les services d'un avocat étaient le plus souvent utilisés, soit par 44 % des personnes qui se sont séparées ou qui ont divorcé. Ces personnes utilisaient d'autres méthodes de règlement des différends dans 14 % des cas. Les autres méthodes de règlement des différends comprend les services professionnels comme la médiation et la conciliation qui sont offerts hors cours. Ces services visent à aider les personnes à résoudre les conflits et à prendre des décisions en collaborant l'une avec l'autre (Ministère de la Justice du Canada, 2006). Soixante-quatorze pour cent de celles qui ont eu recours au règlement des différends ont aussi consulté un avocat.

Trente pour cent des personnes récemment séparées ou divorcées ont utilisé les services de soutien social, le counseling étant le service le plus courant. Très peu de personnes, soit seulement 5 %, ont eu recours à des services financiers. Celles qui n'ont fait appel à aucun service ou programme formel représentaient une minorité importante de 43 %.

Tableau 6
Près de 6 personnes sur 10 utilisent des services pour traverser une rupture

Type de programme ou de service utilisé	Personnes récemment séparées ou divorcées
	pourcentage
A utilisé au moins un programme ou un service quelconque	56,8
A utilisé au moins un service juridique ou apparenté	48,0
A fait appel à un avocat, y compris de l'aide juridique ou nommé d'office (pour elle-même ou ses enfants)	43,7
A fait appel à la conciliation, à la médiation ou à d'autres services de règlement des différends	13,5
A fait appel à un centre d'information sur le droit de la famille	8,1
A utilisé au moins un service de soutien social	29,8
A recouru au counseling (pour elle-même ou ses enfants)	27,0
A recouru à des séances de formation ou d'information pour les parents[1]	9,6
A utilisé les services d'un centre de ressources communautaires pour obtenir des références ou pour participer à des groupes de soutien	7,6
A utilisé au moins un autre service	7,5
A recouru à des services financiers	4,5
A utilisé un autre programme ou service	3,4
N'a utilisé aucun programme ou service	43,2

1. Ce pourcentage est en fonction seulement de ceux qui ont des enfants.

Nota : Tout répondant peut avoir utilisé plusieurs services.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

La majorité de partenaires en union libre n'utilisent pas de services formels lors d'une séparation

L'utilisation de services formels pour une séparation ou un divorce varie considérablement en fonction du type de rupture (tableau 7). Soixante-cinq pour cent des partenaires qui ont mis fin à une union libre entre 2001 et 2006 n'ont eu recours à aucun des programmes ou services formels pendant le processus de rupture. À l'inverse, ceux qui mettaient fin à un mariage étaient beaucoup plus susceptibles d'utiliser des services, soit 69 % de ceux qui s'étaient séparés et 82 % de ceux qui avaient divorcé. Comme on l'imagine, ceux qui avaient divorcé étaient les plus grands utilisateurs de services juridiques ou apparentés (76 %) en comparaison avec seulement 25 % des individus qui mettaient fin à une union libre. Le taux d'utilisation des services de soutien social était d'environ 4 personnes mariées sur 10 qui s'étaient séparées ou qui avaient divorcé par rapport à seulement 18 % seulement chez les personnes mettant fin à des unions libres.

L'utilisation des services de soutien social diffère selon les régions

Les taux d'utilisation des services diffèrent un peu d'une région à l'autre du Canada et c'est dans les Prairies qu'on y recourt le plus (tableau 8). Même si une proportion plus grande de personnes mettent fin à une union libre au Québec qu'ailleurs au Canada, et même si elles utilisent peu les services qui leur sont offerts en ces circonstances, les Québécois ont recouru à des services juridiques ou apparentés environ dans la même proportion que les habitants des autres régions du Canada. En outre, le Québec possédait le pourcentage le plus élevé de personnes qui ont fait appel à des services de règlement des différends. Vingt-deux pour cent des personnes ont eu recours à des services comme la médiation et la conciliation au Québec, comparativement à seulement 11 % dans les autres provinces. Conformément aux tendances liées aux ruptures d'union libre, c'est au Québec qu'on faisait le moins appel aux services de soutien social (21 %). C'est en Colombie Britannique qu'on y recourait le plus (39 %).

Tableau 7

Les personnes qui mettent fin à une union libre sont moins susceptibles de recourir à des services

Type de programme ou de service utilisé	Les personnes qui ont vécu		
	Une séparation conjugale, sans divorce	Un divorce	La fin d'une union libre
	pourcentage		
A utilisé au moins un programme ou un service quelconque	68,7	82,1	35,1
A utilisé au moins un service juridique ou apparenté	58,2	76,0	25,3
A utilisé au moins un service de soutien social	42,1	38,8	18,5
N'a utilisé aucun programme ou service	31,3	17,9	64,9

Nota : Tout répondant peut avoir utilisé plusieurs services.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Tableau 8

Les régions diffèrent en ce qui a trait à l'utilisation des services de soutien social : le plus grand pourcentage d'utilisateurs se trouve en Colombie-Britannique, et le moins grand, au Québec

Type de programme ou de service utilisé	Région				
	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
	pourcentage				
A utilisé au moins un programme ou un service quelconque	56,1	52,3	58,8	60,8	55,9
A utilisé au moins un service juridique ou apparenté	45,4	46,5	49,5	50,8	44,8
A utilisé au moins un service de soutien social	28,8	20,9	30,9	34,8	39,3
N'a utilisé aucun programme ou service	43,9	47,7	41,2	39,2	44,1

Nota : Tout répondent peut avoir utilisé plusieurs services.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Être jeune ou moins scolarisé peut constituer un obstacle à l'utilisation des services

Deux groupes en particulier ont beaucoup moins fait appel à des services : les personnes âgées de moins de 30 ans et celles qui n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires (tableau 9). Comparativement aux autres groupes, leur taux d'utilisation des services étaient beaucoup plus faibles, qu'il s'agisse de services juridiques ou de soutien social. Il convient de signaler que les jeunes personnes étaient moins susceptibles d'utiliser des services, indépendamment du fait qu'elles mettaient fin à un mariage ou à une union libre.

L'ESG a aussi révélé que le pourcentage de femmes utilisant des services juridiques et de soutien social est un peu plus élevé que celui des hommes.

Tableau 9
Les personnes de moins de 30 ans et celles qui ont moins d'un diplôme d'études secondaires sont moins susceptibles d'utiliser des services

	Utilisation d'un programme ou d'un service quelconque	Utilisation d'un programme ou d'un service juridique ou apparenté	Utilisation d'un programme ou d'un service de soutien social
		pourcentage	
Sexe			
Hommes	52,6	44,6	25,7
Femmes	60,2	50,8	33,0
Âge à la fin de l'union			
15 à 29 ans	31,7	23,3	14,8
30 à 44 ans	70,1	59,1	40,6
45 ans et plus	68,6	62,4	32,5
Plus haut niveau de scolarité atteint			
Certains cours au primaire ou secondaire ou aucune instruction	41,9	34,0	16,5 [E]
Diplôme d'études secondaires	56,8	49,5	24,3
Études postsecondaires	59,2	49,9	33,4

[E] à utiliser avec prudence

Nota : Tout répondant peut avoir utilisé plusieurs services.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Les personnes qui ont des enfants utilisent davantage les services

Les personnes qui avaient des enfants à charge qu'elles avaient eus avec leur ex-conjoint ou leur ex-partenaire utilisaient beaucoup plus chaque type de service — juridique, soutien social et autres types — que celles qui n'en avaient pas (tableau 10). Dans l'ensemble, 74 % des personnes qui avaient des enfants à charge ont utilisé un type de service formel quelconque, comparativement à seulement 45 % des personnes séparées ou divorcées sans enfants à charge.

Tableau 10
Les personnes avec des enfants à charge utilisent davantage les services

Type de programme ou de service utilisé	Personnes avec des enfants à charge	Personnes sans enfants à charge
	pourcentage	
A utilisé au moins un programme ou un service quelconque	74,0	44,7
A utilisé au moins un service juridique ou apparenté	65,7	35,5
A utilisé au moins un service de soutien social	43,1	20,2
A utilisé au moins un autre service	10,4	5,4
N'a utilisé aucun programme ou service	26,0	55,3

Nota : Tout répondant peut avoir utilisé plusieurs services.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

Parmi les personnes ayant des enfants à charge qui n'ont recouru à aucun programme ni à aucun service formel pour traverser leur rupture, environ 1 sur 5[3] ont indiqué qu'elles ignoraient que de tels programmes ou services existaient. Parmi celles qui connaissaient ces services, 73 % estimaient qu'elles n'en avaient pas besoin.

Le niveau de recours à des services juridiques pour établir des ententes liées aux enfants est variable

Au cours d'une séparation ou d'un divorce, les parents doivent prendre des dispositions pour assurer la sécurité matérielle des enfants, en organiser la garde et s'entendre sur la manière de s'occuper de leur santé, de leur religion et de leur éducation. Parmi ceux qui s'étaient séparés ou qui avaient divorcé récemment et qui avaient des enfants à charge, 80 % avaient établi un certain type d'entente avec leur ex-partenaire ou leur ex-conjoint en ce qui a trait à leurs enfants. Soixante-quatre pour cent avaient conclu des ententes liées aux allocations pour la pension alimentaire ou au soutien des enfants, 62 % relativement au temps que les enfants passent avec chaque parent et 61 % au sujet du parent qui prend les décisions majeures relatives aux enfants. Pour chacun de ces types d'entente, le niveau d'action judiciaire variait (tableau 11).

Tableau 11
Les ententes financières liées aux enfants sont les plus susceptibles de passer par le système judiciaire

	Type d'entente		
Niveau d'action judiciaire dans la création d'une entente	Soutien financier pour les enfants	Temps passé avec les enfants	Décisions importantes concernant les enfants
	pourcentage		
Entente verbale ou écrite établie exclusivement par les ex-partenaires ou les ex-conjoints	34,3	45,8	56,8
Entente rédigée par un avocat	23,3	21,1	16,0
Entente écrite avec l'aide d'un service judiciaire comme la médiation ou la conciliation	20,7	19,1 [E]	12,2
Entente établie par ordre du juge, à la suite d'une audience ou d'un procès	26,6	22,4 [E]	17,5

[E] à utiliser avec prudence

Nota : Certains répondants donnaient plusieurs réponses quand, dans des ententes négociées pour différents enfants, le niveau d'action judiciaire variait. Pour cette raison, les pourcentages ne totalisent pas 100 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2006.

C'est pour les ententes financières au profit des enfants que les parents étaient les plus susceptibles de recourir à des services juridiques, comme faire appel aux services d'un avocat, à la médiation, ou encore à une audience ou à un procès avec juge. Néanmoins, 34 % des ententes de soutien financier pour les enfants avaient été conclues en vertu d'une entente verbale ou écrite, sans l'aide d'un avocat-conseil. Le pourcentage le plus élevé des ententes conclues sans recours à l'action judiciaire étaient celles liées aux prises de décisions importantes concernant les enfants (57 %). Les ententes relatives à la garde physique et au temps passé avec les enfants se situaient à mi-chemin en ce qui a trait à l'action judiciaire, alors que 46 % d'entre elles avaient été conclues sans qu'on ait eu recours à une action judiciaire.

Dans l'enquête, on a demandé aux personnes qui se sont séparées ou qui ont divorcé, qui avaient des enfants à charge et qui ont fait appel à des services d'un avocat entre 2005 et 2006 d'évaluer ces services. En évaluant leur utilité, à savoir s'ils leur avaient permis d'améliorer la façon dont elles et leur

3. Utiliser avec prudence.

ex-conjoint avaient composé avec les questions relatives à leurs enfants, comme les ententes, les visites ou le soutien financier 62 % avaient trouvé ces services très utiles ou assez utiles. L'évaluation en ce qui concerne la satisfaction générale était plus élevée, soit 78 % des parents se disant très satisfaits ou satisfaits de l'aide reçue d'un avocat. Parmi les personnes insatisfaites, les raisons mentionnées le plus souvent concernaient les coûts trop élevés et les progrès trop lents.

On a aussi enquêté sur les obstacles potentiels aux ententes liées aux enfants. Parmi les répondants qui ont indiqué n'avoir aucune entente financière pour le soutien de leurs enfants, les principales raisons données étaient les suivantes : conflits et problèmes parentaux (30 %), manque de nécessité ou de désir de conclure une entente (22 %); situations de garde partagée ou d'entente à l'amiable ou au besoin en ce qui a trait aux dépenses (20 %). Les raisons données dans les cas où aucune entente au sujet du temps passé avec les enfants n'avait été négociée comprenaient les suivantes : les enfants étaient assez vieux pour prendre eux-mêmes des décisions à ce sujet ou les enfants vivaient ailleurs (25 %) et les parents préféraient une approche informelle et improvisée (21 %). Finalement, dans le cas de ceux qui n'avaient pas d'entente concernant les prises de décisions importantes au sujet des enfants, les raisons indiquées les plus couramment étaient l'absence ou le manque d'intérêt d'un parent (21 %) et, encore une fois, le fait de préférer une approche informelle et improvisée (14 %)[4].

Sommaire

Des facteurs variables associés à l'utilisation des services lors d'une séparation ou d'un divorce

En ce nouveau millénaire, la fréquence des ruptures d'union libre au Canada est comparable à celle de dissolutions de mariage. En effectuant ces transitions, ceux qui mettent fin à des unions libres utilisent beaucoup moins de services juridiques formels et de programmes de soutien social que ceux qui rompent un mariage. Les questions d'âge et de niveau de scolarité peuvent constituer d'autres facteurs qui éloignent les personnes séparées ou divorcées des sources d'aide formelles. Dans le cas des personnes qui concluent des ententes liées aux enfants à charge, un nombre élevé d'entre elles n'ont pas établi d'entente formelle. Les parents mentionnent un ensemble de facteurs qui influencent les ententes qu'ils prennent au sujet de la garde, des finances et des décisions concernant les enfants. Ces résultats signalent tous la complexité potentielle de la séparation et du divorce pour les familles contemporaines.

4. Utiliser avec prudence.

Conclusion

Vivre les transitions familiales en ce nouveau millénaire

L'analyse qui précède a permis de donner quelques renseignements quant aux transitions vécues par les personnes ayant eu ou adopté des enfants ou encore celles qui ont connu une séparation ou un divorce entre 2001 et 2006. Quel que soit le type de transitions vécues, cette étude a permis de porter un regard sur les services sollicités par les personnes qui traversent des étapes marquantes de leur vie, qu'elles soient heureuses ou qu'elles soient ponctuées de moments difficiles.

Un des faits saillants de l'étude est qu'une proportion non négligeable de parents ont eu recours aux services d'aide formels mis en place par les instances étatiques et institutionnelles pour soutenir l'expérience parentale. En contre partie, la majorité des parents qui n'utilisent pas les services de soutien formels ont déclaré qu'ils n'éprouvaient pas le besoin d'avoir recours à de tels services. En d'autres termes, les parents choisissent parmi une gamme de services relatifs à l'arrivée d'un enfant et utilisent ceux qui conviennent à leurs besoins.

Bien que les plus récentes dispositions politiques incitent de plus en plus les pères à prendre un congé parental, les femmes sont toujours plus nombreuses à s'absenter du travail après une naissance ou une adoption. Cependant, la proportion des pères ayant pris un congé quelconque pour la naissance ou l'adoption d'un enfant a augmenté entre 2001 et 2006. Alors que les mères prenne un congé de maternité, les pères s'allouent quelques jours de vacances ou d'autres jours de congés personnels payés ou non pour s'absenter du travail. En ce qui a trait aux parents qui n'ont pu bénéficier d'un congé pour s'occuper de l'enfant, les facteurs reliés aux finances et à l'emploi figurent parmi les raisons les plus fréquemment invoquées.

Après une absence plus ou moins prolongée pour s'occuper d'un enfant entre 2001 et 2006, la majorité des parents réintègrent le marché du travail. Alors que la plupart des pères sont retournés au travail dans le mois suivant l'accouchement ou l'adoption de l'enfant, les mères se sont absentées pour une période plus longue, variant entre 6 mois et 2 ans.

La deuxième partie de l'analyse sur la séparation et le divorce a montré que les personnes qui ont des enfants à charge comptent parmi celles qui sont très susceptibles d'utiliser des programmes et services formels lors d'une dissolution de couple. Les parents mentionnent un ensemble de facteurs qui influence les ententes qu'ils prennent à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Tandis qu'une majorité de personnes ont établi des ententes liées à la pension alimentaire, à la garde ou à des décisions majeures relatives aux enfants, un nombre important ne l'ont pas fait. Beaucoup de personnes ont décidé d'établir ces ententes entre elles, sans recourir à des avocats, à des juges ou à d'autres professionnels. Parfois, ceux qui n'ont pas utilisé ces services en ignoraient l'existence, mais la plupart d'entre eux ont déclaré qu'ils n'en ont pas eu besoin. Certains autres ne pouvaient en arriver à trouver une solution en raison d'un conflit avec l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe ou parce qu'il s'agissait d'un parent absent ou non intéressé.

Ces nombreux scénarios témoignent de la complexité d'une séparation et d'un divorce pour la famille d'aujourd'hui. Les résultats sociodémographiques révèlent aussi des différences importantes entre les divers groupes à la suite d'une séparation ou d'un divorce au Canada, particulièrement pour des personnes de plus en plus nombreuses à vivre en union libre. Le portrait d'ensemble présente une diversité de besoins familiaux qui suggère des défis importants dans le franchissement des transitions en ce nouveau millénaire.

Bibliographie

Conseil de la famille et de l'enfance. 2003. *Famille-travail, comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises* (recherche et rédaction : Danielle Blain et Alain Péricard), Québec.

Duxbury, Linda, Christopher Higgins et C. Lee. 1994. « The Impact of Job Type and Family Type on Work-Family Conflict and Perceived Stress: A Comparative Analysis », *Ressources humaines*, Association des sciences administratives du Canada, 1993, vol. 14, n° 9, p. 21 à 29.

Gentleman, Jane F. et Evelyn Park. 1997. « Divorces des années 1990 », *Rapports sur la santé*, vol. 9, n° 2, produit n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 57 à 62.

Institut de la statistique du Québec. 2006. *Données sociodémographiques en bref*, Québec, octobre, vol. 11, n° 1, p. 1 à 3.

Institut de la statistique du Québec. 2005. *La situation démographique au Québec — Bilan 2005 : Les familles au tournant du XIX^e siècle*, Québec.

Lapierre-Adamcyk, Évelyne, Nicole Marcil-Gratton et Céline Le Bourdais. 2006. « A Balancing Act : Parents' Work Arrangements and Family Time » dans *Canada's Changing Families: Implications for Individuals and Society*, publié sous la direction de McQuillan, K. et Z. Ravanera, University of Toronto Press, p. 49 à 75.

Marshall, Katherine. 2006. « Convergence des rôles des sexes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 18, n° 03, produit 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 5 à 19.

Marshall, Katherine. 2003. « Congé parental : plus de temps libre pour s'occuper du bébé », *Tendances sociales canadiennes*, n° 71, 11-008-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 15 à 21.

Marshall, Katherine. 1999. « L'emploi après une naissance », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 03, produit 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 20 à 28.

Ministère de la Justice du Canada. 2006. *Répertoire des services gouvernementaux de justice familiale*, www.justice.gc.ca/en/ps/pad/resources/fjis (site consulté en avril 2007).

Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille. 2004a. *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille. Briller parmi les meilleurs* (recherche et rédaction : Nicole Paquet), Québec.

Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille. 2004b. *La conciliation travail-famille dans des petites et moyennes entreprises québécoises : analyse et interprétation des résultats d'une enquête qualitative* (rédaction et analyse : Maude Rochette), Québec.

Pacaut, Philippe, Céline Le Bourdais et Benoît Laplante. 2006. *La participation à l'emploi des femmes après la naissance d'un enfant*. Présentation donnée dans le cadre du congrès de l'Association internationale des démographes de langue française, Aviero, Portugal.

Statistique Canada. 2006. « Naissances », *Le Quotidien*, 31 juillet, produit n° 11-001 au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada. 2004a. *Mariages*, produit n° 89F0212XWF au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada. 2004b. *Femmes au Canada : Une mise à jour du chapitre sur le travail*, produit n° 9F0133XWF au catalogue, Ottawa.

Statistique Canada. 2002a. *La diversification de la vie conjugale au Canada*, produit n° 89-576 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.